

ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

UN TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES ÉLEVÉ EN ÎLE-DE-FRANCE MAIS MOINS QUE DANS D'AUTRES GRANDES RÉGIONS EUROPÉENNES

Six ans après la récession de 2008-2009, la crise perdure et le chômage continue à augmenter. Les plus jeunes actifs sont particulièrement concernés par ce fléau. Alors que les états européens ont élaboré des mesures pour tenter de limiter le taux de chômage chez les 15-24 ans, quels sont aujourd'hui les résultats de ces tentatives au niveau des grandes régions de l'UE28 ? Plus précisément, comment se positionne l'Ile-de-France par rapport au Grand Londres, à la Bavière, etc. ? De même, alors que c'est une région particulièrement jeune, l'Ile-de-France souffre-t-elle plus que les autres régions françaises du chômage des moins de 25 ans ?

Si le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) dans l'Union européenne est passé de 39,8 % en 2003 à 50,1 % en 2013, il s'est, au contraire, réduit sur la même période pour les plus jeunes (15-24 ans) en passant de 35,8 % à 32,2 %. Certes la durée des études s'allonge et l'âge moyen de sortie du système scolaire est de plus en plus élevé, certes la crise est passée par là... mais, si ces observations relativisent les tendances récentes, l'emploi des jeunes n'en reste pas moins une problématique prégnante. En effet, le taux de chômage des jeunes est structurellement plus élevé que celui du reste de la population. Par ailleurs, même si les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins touchés, le chômage des 15-24 ans se généralise et concerne, désormais, l'ensemble de cette génération, y compris les plus diplômés.

DES INITIATIVES POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES PARTOUT EN EUROPE

Afin de faire diminuer le chômage de cette tranche d'âge, les jeunes européens ont bénéficié et bénéficient encore de dispositifs d'aide à l'emploi, que ce soit en termes de politiques d'accompagnement, d'orientation ou encore d'incitation fiscale auprès des entreprises. En ce sens, dans une

résolution adoptée le 17 juillet 2014, le Parlement européen a demandé des mesures plus fermes pour lutter contre le chômage ; les fonds européens alloués aux initiatives pour l'emploi des jeunes (qui s'élèvent aujourd'hui à 6 milliards d'euros) devraient notamment augmenter.

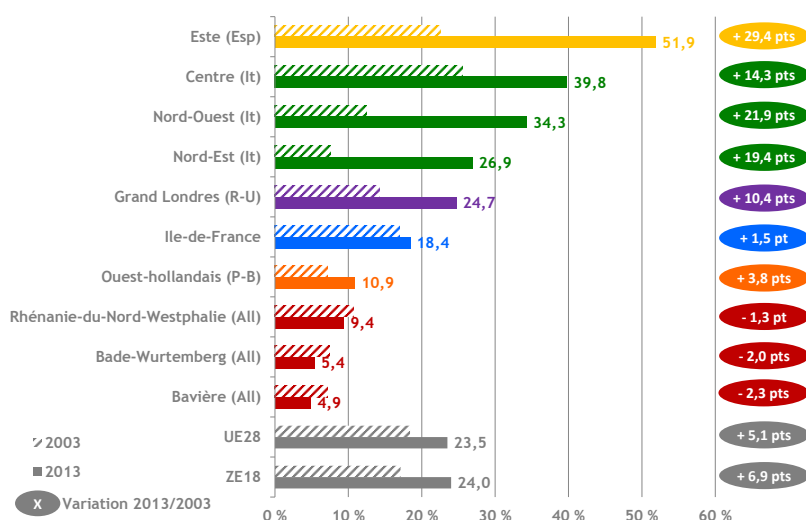
Dans chaque pays européen, des mesures additionnelles contre l'abandon précoce des études, pour la promotion des cursus de formation et d'apprentissage, etc. ont également été prises ou devraient l'être. Aujourd'hui, les dispositifs sont très nombreux. La plupart d'entre eux sont axés sur :

- des réformes du droit du travail ;
- des incitations pour les entreprises à engager des jeunes, notamment grâce à des avantages fiscaux (Italie, Finlande, etc.) ;
- l'optimisation de la transition entre le système éducatif et la vie professionnelle : cela consiste notamment à offrir à des jeunes des stages dans des entreprises afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle (c'est le cas, par exemple, en Espagne, en Italie, au Danemark ou encore en Irlande) ;
- mais aussi des mesures de promotion de l'entrepreneuriat.

Des collaborations entre états ont également vu le jour. A ce titre, le programme allemand *MobiPro-EU*,

Evolution du taux de chômage dans les principales régions européennes entre 2003 et 2013
Le grand écart... depuis 2008-2009

UN JEUNE SUR DEUX AU CHÔMAGE
DANS L'ESTE ESPAGNOL



Source : Eurostat

qui offre à de jeunes européens une aide financière et des possibilités d'emploi et de formation professionnelle, est un bon exemple ; ce programme a notamment profité à quelque 5 000 jeunes espagnols mais aussi à des jeunes polonais, hongrois, etc.

La France essaie bien évidemment, elle aussi, de faire baisser le chômage des moins de 25 ans : parmi les initiatives, les plus récentes ont consisté dans la création des emplois d'avenir et du contrat de génération (cf. encadré ci-dessous). Encore plus récemment, Pôle emploi a annoncé vouloir mettre en place, avec des crédits européens, un service de conseillers dans l'accompagnement renforcé des jeunes.

Malheureusement, face à une crise qui s'éternise, les résultats de ces différentes politiques destinées à infléchir le chômage des jeunes sont plus ou moins efficaces. Ainsi, en 2013, si les taux de chômage chez les plus de 15 ans dans les pays de l'Union européenne se situaient dans une fourchette allant d'à peine 5,0 % en Autriche ou en Allemagne à plus de 25,0 % en Espagne ou en Grèce, les écarts entre pays étaient encore bien plus conséquents pour les 15-24 ans : le taux de chômage des jeunes était en effet limité à 7,9 % en Allemagne en moyenne sur l'ensemble de 2013 tandis qu'il approchait les 50,0 % en Croatie (49,7 %) et dépassait ce seuil en Espagne (55,5 %) et en Grèce (58,3 %).

Dans les principales régions européennes comparables à l'Ile-de-France (cf. « Note méthodologique »), les différences sont tout aussi marquées : si, au début des années 2000, les taux de chômage des 15-24 ans dans ces grandes régions évoluaient dans un rapport de 1 à 3,5 (de 7,1 % dans l'Ouest-hollandais jusqu'à 25,5 % dans le centre de l'Italie en 2003), ce rapport a très nettement augmenté en dix ans et a atteint 10,6 en 2013 (de 4,9 % en Bavière à plus de 50,0 % dans l'Este espagnol).

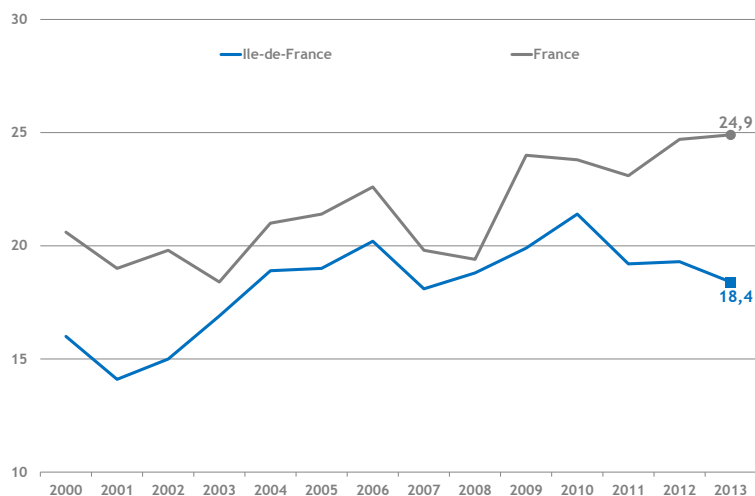
Parmi ces régions, le cas de la région de Barcelone et de Valence est justement le plus notable : en 2003, le taux de chômage des jeunes y était supérieur à la moyenne européenne mais il n'en était pas si éloigné (22,5 % contre 18,4 % dans l'ensemble de l'Union européenne). En 2007, il était même retombé à 15,7 %, soit seulement 0,1 point de plus que dans l'UE. Par la suite, les effets de la « grande récession » et de la crise de la dette ont été violents : le seuil des 40,0 % a d'abord été dépassé en 2010 avant que ce soit celui des 50,0 % en 2012. En 2013, le taux de chômage des 15-24 ans de la région de Barcelone a atteint 51,9 %. Si les tendances récentes laissent penser qu'un point haut a été franchi, il faudra de nombreuses années à l'Este espagnol et aux autres régions ibériques pour créer suffisamment d'emplois et pour ramener ce taux au niveau de celui du milieu des années 2000.

CONTRATS DE GÉNÉRATION ET EMPLOIS D'AVENIR : DES BILANS EN DEMI-TEINTE, DES EFFETS LIMITÉS

Pour stimuler l'emploi, les contrats de génération et les emplois d'avenir ont été les principaux dispositifs mis en place dès le début du quinquennat Hollande. Les contrats d'avenir, héritiers des « emplois jeunes » du gouvernement Jospin, ont ainsi été créés par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions aux jeunes les plus éloignés du marché du travail en raison, notamment, de leur manque de formation. Au 31 décembre 2013, les résultats étaient en demi-teinte : 85 190 contrats avaient été conclus sur les 94 000 prévus. Surtout, même si plus de la moitié des contrats signés étaient des « contrats longs », ceux-ci étaient essentiellement des CDD de 3 ans, les CDI représentant tout juste 10 % du total. Dans un contexte de poursuite de la dégradation du marché du travail, ces résultats mitigés ont conduit le gouvernement à ajouter, début juin, 45 000 emplois d'avenir supplémentaires aux 50 000 prévus à l'origine pour 2014. Quant aux contrats de génération (aide financière dévolue aux entreprises de moins de 300 salariés recrutant en CDI un jeune de moins de 26 ans tout en maintenant en emploi un salarié de 57 ans), quelque 31 000 demandes d'aides ont été recensées par le ministère du Travail mi-septembre 2014, soit un résultat décevant comparativement à l'objectif initial de 75 000 demandes d'aides pour la seule année 2013. Pour stimuler la demande, le 14 septembre dernier, l'aide a été portée de 4 000 à 6 000 €.

Evolution du taux de chômage des 15-24 ans entre 2000 et 2013

Déconnexion marquée depuis 2010



Source : Eurostat

Les jeunes italiens ne sont guère mieux lotis que les jeunes espagnols. En l'occurrence, si le taux de chômage des 15-24 ans approche les 40,0 % dans le centre de l'Italie, ce sont surtout les hausses dans le Nord-Ouest (Milan, Turin, etc.) et dans le Nord-Est (Bologne, Parme, etc.) qui ont été impressionnantes entre 2003 et 2013 (respectivement + 21,9 points et + 19,4 points).

LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES LÄNDER ALLEMANDS AU PLUS BAS DES ANNÉES 2000

Au contraire des régions espagnoles et italiennes, les trois Länder allemands de cette étude ont réussi à limiter les effets de la crise. Dans un premier temps, au plus fort de la récession, les mesures de chômage partiel (« Kurzarbeit ») ont été décisives outre-Rhin pour minimiser la hausse du taux de chômage, que ce soit pour les jeunes ou pour l'ensemble de la population.

Ensuite, les régions allemandes ont été en capacité, dès 2010, d'infléchir la courbe du taux de chômage de leurs jeunes actifs. Ainsi, la Bavière,

le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie présentent les taux les moins élevés des dix régions observées (respectivement 4,9 %, 5,4 % et 9,4 %). Certes, ce maintien de l'emploi des jeunes a été permis par des baisses de salaire ou encore par l'augmentation des postes en intérim, des CDD, des mini-jobs, etc. mais les faits sont là : les trois Länder avaient en 2013 un taux de chômage moins élevé qu'en 2003 (respectivement - 2,3 points, - 2,0 points et - 1,3 point).

LE TAUX FRANCILIEN SUPÉRIEUR AUX TAUX OBSERVÉS EN ALLEMAGNE MAIS INFÉRIEUR AU TAUX LONDONNIEN

A l'abri des taux extrêmement élevés relevés en Espagne mais aussi loin de faire aussi bien que les régions allemandes, l'Ile-de-France se trouve sous la moyenne européenne : 18,4 % des jeunes actifs franciliens étaient ainsi au chômage en 2013, soit 5,1 points de moins que l'UE28. Il est à souligner que cet écart s'est inversé à la faveur de l'Ile-de-France puisque, en 2007, le taux de chômage des jeunes franciliens dépassait de 2,5

points celui de l'Union européenne. Il n'en reste pas moins élevé puisqu'il représente plus du double du taux observé pour la population francilienne, toutes tranches d'âge confondues.

Malgré tout, le taux de chômage des jeunes actifs franciliens était inférieur en 2013 à celui des jeunes londoniens (24,7 %, soit un écart de 6,3 points). Là encore, ce n'était pas le cas au début des années 2000 : en 2004, après l'éclatement de la bulle Internet, le taux de chômage des 15-24 ans en Ile-de-France dépassait ainsi de 3,5 points celui des jeunes de la capitale britannique. Cette inversion s'est faite progressivement puisque l'écart était quasiment nul en 2007 (18,1 % en Ile-de-France contre 18,5 % dans le Grand Londres).

DÉCONNEXION ENTRE L'ILE-DE-FRANCE ET LE RESTE DE LA FRANCE DEPUIS LA RÉCESSION DE 2008-2009

Ce creusement de l'écart de 2007 à 2013 entre l'Ile-de-France et le Grand Londres a aussi été observé entre l'Ile-de-France et la province. En effet, la différence entre le taux de chômage des 15-24 ans en Ile-de-France et au niveau national était tenue en 2008 (respectivement 18,8 % contre 19,4 %) ; ensuite, l'Ile-de-France a été moins affectée par les conséquences de la récession que le reste de la France ; surtout, entre 2010 et 2013, la tendance a été à la baisse pour le taux de chômage des 15-24 ans en Ile-de-France : celui-ci est ainsi quasiment retombé à son niveau de 2007 alors qu'au niveau national la hausse s'est poursuivie (le taux a atteint 24,9 % en 2013). Cette déconnexion est d'autant plus notable qu'elle ne s'est pas produite chez les plus de 25 ans.

LES ÉCOLES DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE OCCUPENT UNE PLACE UNIQUE DANS LE PAYSAGE ÉDUCATIF FRANÇAIS

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France regroupe 24 établissements d'enseignement et de formation (HEC, ESCP Europe, Ferrandi, Gobelins, Tecomah, La Fabrique, etc.). Ceux-ci sont répartis dans les 8 départements franciliens et rassemblent plus de 30 000 étudiants. Les 500 formations proposées ont la particularité d'afficher des taux de réussite aux examens (près de 90 %) et, surtout, des taux d'insertion professionnelle 7 mois après la sortie (87 %) particulièrement élevés.

→ En savoir plus : www.cci-paris-idf.fr/formation/24-ecoles-formation

européennes. En effet, en Espagne, si la croissance est de retour, il faudra du temps pour que le marché de l'emploi puisse intégrer un tel nombre de jeunes chômeurs ; en Italie, la récession est toujours à l'œuvre ; en France, l'activité manque cruellement de dynamisme et les acteurs économiques de confiance... Plus globalement, le contexte économique actuel n'est pas favorable en Europe, particulièrement en zone euro, pour espérer parvenir à infléchir rapidement la courbe du chômage des 15-24 ans : la zone euro est au bord de la déflation, les marges des entreprises sont encore très comprimées ce qui n'incite pas leurs dirigeants à investir ou à embaucher, etc.

Le sommet sur l'emploi des jeunes à Milan le 8 octobre dernier a d'ailleurs été décevant et a démontré l'ampleur de la difficulté : dans le contexte actuel, si l'emploi des jeunes est bien déclaré comme une priorité, dans les faits, il ressort seulement comme une « priorité secondaire » ; l'urgence pour les gouvernements est plus en amont : relancer la croissance, ce qui aura certes un effet sur l'emploi des jeunes mais seulement à moyen terme.

De même, la réduction des déficits publics qui s'impose aux états est difficilement compatible avec de nouvelles politiques de soutien à l'emploi des jeunes.

Néanmoins, dans l'attente d'une reprise économique et/ou de réformes structurelles du code du travail, l'Ile-de-France, particulièrement tournée vers l'international comparativement aux autres régions françaises, peut dans un premier temps espérer tirer profit des regains d'activité outre-Manche et outre-Atlantique ainsi que du repli de l'euro face aux autres devises. Ces deux effets pourraient permettre de stimuler le courant d'affaires des entreprises franciliennes, de créer des emplois et, par conséquent, d'infléchir le taux de chômage des jeunes de la région.

Mickaël LE PRIOL

Le Crocis adresse ses plus vifs remerciements à Bernard COTTIN et Françoise MARIE-ANTOINETTE du Département de Benchmarking Europe & International de la Direction des Etudes et de la Mission Consultative de la CCI Paris Ile-de-France pour leur précieuse contribution aux éléments qualitatifs de cette étude.

Pour en savoir plus :

- Eurostat : epp.eurostat.ec.europa.eu
- « Quand l'Ecole est finie - Premiers pas dans la vie active », Cereq, 2014
- « Mesures en faveur de l'emploi des jeunes - Meilleures pratiques », Comité économique et social européen, juin 2014
- « L'Ile-de-France parmi les régions européennes », Les Cahiers du Crocis n° 37, novembre 2011
- « 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ? », Conseil économique, social et environnemental, octobre 2008



A paraître prochainement : le baromètre du développement durable

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
Suivez nous sur twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Chargée de mission : Martine DELASSUS
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Catherine PICQ-MARTINEZ, Damien VEGA
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : novembre 2014
ISSN : 1266-3255